



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-JOACHIM

ORDRE DU JOUR

Séance d'ajournement de la séance du 2 août 2021 du Conseil municipal de Saint-Joachim,
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Joachim, le 16 août 2021 à 20h.

Veillez prendre note que la tenue de la séance d'ajournement du conseil permettra la présence du public. Les citoyens qui se présenteront à l'édifice municipal devront porter un couvre-visage et respecter la distanciation de 2 mètres.

REOUVERTURE DE LA SEANCE

ORDRE DU JOUR

5.A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.2.** Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 001 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2021.
- 5.3.** Résolution d'adjudication.

12.A AFFAIRES NOUVELLES

13.A PÉRIODE DE QUESTIONS

14.A LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE